

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2006021

Signataire : LG/CF

OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers au groupement régional de santé publique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de santé publique,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'Article 8 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le Décret n° 2005-1234 du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de santé publique,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article Unique : Autorise le maire à transmettre la demande d'adhésion de la ville au GRSP et à proposer qu'un représentant de la commune siège à son Conseil d'Administration.

Le Maire